



A L'Alpe du Grand Serre
Le 23 avril 2021

Madame, Monsieur,

En février, un mail vous a informé que des discussions étaient en cours entre AGS Nature, la régie qui exploite les remontées mécaniques de l'Alpe du Grand Serre, et la Communauté de Communes de la Matheysine sur les modalités qui seront mises en place (remboursement, avoir, report ou autre alternative) pour compenser la fermeture des remontées mécaniques durant cet hiver et les forfaits qui en dépendent.

Encore plus que jamais et parce que nous avons tous été impactés, la station de l'Alpe du Grand Serre reste mobilisée !

La décision a été prise ce 8 avril dernier, AGS NATURE va procéder au remboursement de l'intégralité des forfaits saison (hors frais de port, support magnétique, comité d'entreprise et ski club).

Cette démarche, conditionnée au versement de la compensation attribuée aux stations, doit se mettre en place.

Qui, quand, comment ? encore beaucoup de questions subsistent et cela peut prendre un peu de temps.

Une procédure va être mise en place au sein de nos services, entre et avec les services des finances publiques, et vous sera par la suite communiquée.

Nous sommes certains de pouvoir compter sur votre indulgence quant au délai dont nous pourrions faire preuve, nos services, comme partout, sont restreints en cette période, comme nous pouvons compter sur votre fidélité à l'égard de notre station de l'Alpe du Grand Serre.

D'ici là, vous pouvez si besoin nous joindre à ce sujet via cette adresse mail, commercial@agsnature.fr mise en place pour répondre à toutes vos questions en lien avec l'achat de forfaits et leur utilisation

Bien cordialement,

Les équipes d'AGS Nature
Régie des remontées mécaniques
De l'Alpe du Grand Serre